

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 21 octobre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Blanchet donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi
M. Monot donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Girardet donnant pouvoir à Mme Denis
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monany



Délibération n° 02-01 du 21 octobre 2022

SUBVENTION 2022 À L'ASSOCIATION « FIT UNE FEMME UN TOIT » POUR LE FONCTIONNEMENT DE SON LIEU D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION POW'HER POUR JEUNES FEMMES DE 15 À 25 ANS SITUÉ À BAGNOLET ET PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE DEUX POSTES – CONVENTION TRIENNALE (2022/2024).

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la demande de subvention adressée par l'association « FIT une femme un toit - Accueil de jour de Bagnolet » le 7 avril 2021,

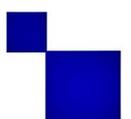
Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE, au titre de l'année 2022, une subvention de 40 000 euros à l'association « FIT, une femme un toit » pour son lieu d'accueil et d'orientation Pow'Her - située Maison des associations 79 bis avenue Gallieni 93170 Bagnolet ;

- ATTRIBUE, au titre de l'année 2022, une participation de 20 000 euros à l'association « FIT, une femme un toit » pour le financement d'un poste de conseillère conjugale et familiale à mi-temps et d'un poste de médecin à raison d'une vacation/semaine au sein de la structure LAO Pow'Her ;

- APPROUVE la convention triennale, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association « FIT, une femme un toit » ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.